



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40211>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-40211**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-14053

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Gujan-Mestras

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21330199700010

**Ville** : GUJAN-MESTRAS

**Code postal** : 33470

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : NETTOYAGE PARTIEL DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2025

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90910000

**Type de marché** : Services

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre : 60% Prix : 40%

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Lot N° 1 - Nettoyage de vitres et sols Nombre d'offres reçues : 4 Date d'attribution : 14/03/25 Marché n° : 2025-031 Atlantic Service, 360 Bd De La Plage, 33120 Arcachon Montant Ht : 55 000,00 Euros  
Lot N° 2 - Nettoyage et dégraissage des cuisines et hottes aspirantes Nombre d'offres reçues : 2 Date d'attribution : 14/03/25 Marché n° : 2025-032 Hygiene Environnement Bretagne, Rue Parc D'Activite De La Grand'Haie, 44119 Grandchamp-Des-Fontaines Montant Ht : 9 000,00 Euros  
Renseignements complémentaires : Accords-cadres 2025-031 et 032 notifiés le 31/03/2025. Les montants maximums indiqués sont annuels. Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter du 06/04/2025 et peuvent reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale

des contrats, toutes périodes confondues, est de 3 ans (fin des accords-cadres au plus tard le 05/04 /2028). La reconduction pourra avoir lieu avant la date anniversaire si le maximum annuel de dépense est atteint

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2025**